Image not found or type unknown

Casier judiciaire et risques professionnels

Par **audreyh**, le **21/02/2015** à **19:09**

Bonjour,

Un ami ayant frappé quelqun avec un objet en terre cuite va passer devant le tribunal. Que risque-t-il sachant qu'il n'a pas de casier, qu'il s'est rendu a la police et que la victime a eu moins de 8 jours d'ITT?
Comment faire pour que la peine n'apparaissent pas sur son casier? en effet cela lui serait préjudiciable pour les concours qu'il souhaite.
Merci de vos reponses

Par **moisse**, le **22/02/2015** à **08:48**

Bonjour,
Il confie sa défense à un avocat pénaliste.
Il lui fait demander la dispense d'inscription au bulletin n°2.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés